



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La conférence chargée de l'examen de la question des Principautés Danubiennes s'est ajournée indéfiniment. Si nous en croyons l'*International* de Londres, ordinairement bien informé, cet ajournement serait la conséquence des prétentions du gouvernement provisoire de Bucharest, qui paraît ne vouloir tenir aucun compte des droits des puissances garantes. On affirme en outre qu'il y avait défaut d'entente, au sein de la conférence, entre les mandataires des diverses puissances.

Les lettres de l'empereur de Russie, remises au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche par le général Richter, ne sont nullement identiques. Le ton de la première est très-cordial. La seconde parle le langage des affaires. Aucune des deux ne contient de proposition de médiation, mais exprime seulement le désir que la paix soit maintenue. Le général Richter a quitté Vienne.

La *Gazette de Cologne* prête à M. de Bismark l'intention de convoquer, sous une forme encore indéterminée, une sorte de Parlement allemand qui déciderait la concentration des forces de terre et de mer de l'Allemagne du Nord sous la direction de la Prusse. Mais, tout en entrant dans quelques développements sur ce prétendu plan de M. de Bismark, la *Gazette de Cologne* avoue qu'il lui paraît d'autant plus chimérique, que ce n'est pas par des moyens pacifiques qu'il pourrait jamais se réaliser.

La *Gazette autrichienne* du 6 avril dit que l'action de la Diète germanique est, à part certains cas déterminés, basée sur le principe de la majorité. La Prusse, qui a contribué à sanctionner ce principe, devra et pourra donc s'incliner devant lui, ainsi que l'Autriche l'a fait en tout temps. Un membre isolé de la Confédération ne peut que se soumettre à la majorité, conformément aux lois fédérales ou violer le pacte. Il n'y a pas d'autre alternative.

On lit dans la *Gazette de Spener*, de Berlin, du 7 avril :

« Le baron de Werther a remis au comte de Mensdorff la note prussienne en réponse à la dépêche du 31 mars :

« Les préoccupations excitées au sujet du maintien de la paix ont pris exclusivement leur origine dans les armements inexplicables de l'Autriche, sur les frontières de la Prusse.

« Dès le 13 mars, l'Autriche aurait dû, si elle se croyait menacée, ou présenter ses griefs à la Diète, en vertu de l'article 11 du pacte fédéral, ou du moins les faire connaître au gouvernement prussien.

« Les armements, bien que tenus secrets dans toute leur étendue, sont venus à la connaissance du gouvernement prussien et ont dû avoir pour lui un caractère offensif.

« Néanmoins, le roi de Prusse n'a ordonné des mesures définitives que le 23 mars, lorsque la sécurité d'une partie du territoire prussien commençait à ne plus dépendre que des résolutions qu'on pouvait prendre à Vienne.

« Sa Majesté a pris acte en même temps de ce fait, que la tension des rapports entre les

deux puissances, dont aucun symptôme ne s'était manifesté jusque là dans la politique de l'Europe et dont le gouvernement du roi repousse la responsabilité, avait été créée par l'Autriche.

« Rien n'est plus éloigné des intentions du roi qu'une guerre agressive contre l'Autriche. Le roi ne met aucunement en doute les sentiments personnels de l'empereur, sentiments qu'il éprouve lui-même, et il saura maintenir ses sympathies personnelles en dehors de l'influence des rapports politiques.

« Le gouvernement impérial, de son côté, ne manquera pas d'occasions pour traduire en actes les sentiments bienveillants de l'empereur envers la Prusse. »

Le 17 de ce mois, la Chambre des lords entendra la seconde lecture du bill destiné à restreindre le nombre des cas où la peine de mort devra être dorénavant appliquée. Le bill porte en outre que les exécutions capitales n'auront plus lieu désormais que dans l'enceinte même de la prison, en présence de témoins désignés.

Une grande démonstration populaire a eu lieu jeudi à Londres en faveur de la réforme électorale. Les délégués de toutes les sociétés ouvrières ont tenu un meeting dans lequel on a adopté avec enthousiasme une résolution tendant à appuyer le projet de bill proposé par le gouvernement.

On parle, à Rome, d'une commission extraordinaire de cardinaux qui se serait réunie à la suite de communications diplomatiques.

M. Ledochowski, archevêque de Posen et primat de Pologne, a quitté Rome, muni de pouvoirs spirituels sur toutes les anciennes provinces polonaises, avant le partage. Le pape lui a donné une croix pastorale ornée de diamants.

Les lettres de Rome du 4 avril portent que le pape, répondant à une adresse de 400 Français, qui lui a été présentée par le duc de Rohan, a exprimé sa reconnaissance pour l'aide que la France lui a constamment prêtée depuis 1848, et qu'il a rappelé avec éloge le discours de l'Empereur à l'ouverture des Chambres françaises et les Adresses de celles-ci, en ce qui concerne la question romaine. Pie IX a déclaré que toute ambition terrestre était étrangère à son cœur, et que les papas étaient inaccessibles à la vanité du pouvoir.

De New-York, on mande que le président Johnson a adressé au gouvernement du Chili une note énergique, dans laquelle il exprime le regret que cette république n'ait pas montré des dispositions plus conciliantes, notamment en ce qui concerne l'acceptation des efforts des puissances médiatrices; le président ajoute que les États-Unis ne se départiront pas de la plus stricte neutralité.

D'après les dernières correspondances reçues de la Réunion, un traité de commerce, destiné à placer la France à Madagascar sur le pied de la nation la plus favorisée, serait en voie de négociation entre le consul français et le gouvernement Malgache.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## FURIBETON.

26

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

XVII.

Il était alors environ quatre heures du matin, le brouillard couvrait toujours la terre; mais les premières lueurs du jour le traversaient faiblement, on commençait à distinguer les objets. George avait cinq lieues à faire; il prit un pas de route qui ne le cédait guère en vitesse au trot d'un cheval; à pareil train, le trajet ne devait pas durer longtemps.

Chemin faisant, il réfléchissait aux moyens à employer pour arriver à son but. Bien des choses lui restaient obscures après les confidences incomplètes de Grandpion. Si cet homme à moitié repentant avait eu réellement l'intention de délivrer Mme de la Blairie, qui pouvait l'en avoir empêché? Pourquoi avait-il dit: « Tâchez de la sauver! » Ce n'était donc pas chose facile? Quels obstacles pouvaient se rencontrer? Si Mme de la Blairie était entre les mains de gens qui ne voulaient ni la relâcher, ni cependant s'en débarrasser par un nouveau crime, n'était-

il pas à craindre de les pousser à cette horrible extrémité en se laissant pénétrer par eux? Il fallait donc agir avec une extrême prudence.

Vers huit heures du matin, George entra sur le territoire de Saint-Martin-des-Caves: le pays était stérile, couvert de bruyères et de taillis maigres et mal venants: à peine voyait-on ça et là un champ cultivé; pas de maisons, pas même de chaumières, mais des espèces de cavernes auxquelles on n'avait accès que par des ravins creusés de main d'homme. Ces habitations, reconnaissables uniquement à la cheminée qui surgissait au niveau du sol du milieu des broussailles, occupaient la place de carrières abandonnées. Partout la terre avait été fouillée pour l'extraction d'une sorte de pierre crayeuse fort employée dans les environs. Là où la pierre s'était trouvée d'une qualité supérieure on avait poussé les fouilles à des distances énormes: il était dangereux de s'aventurer dans ces dédales souterrains qui se divisaient en mille galeries ténébreuses: on pouvait s'y perdre et y mourir de faim.

George avait entendu parler quelquefois de ce pays singulier, mais il n'y connaissait âme qui vive. Pour surcroît d'embarras, les champs étaient déserts; il y cherchait vainement quelqu'un à qui de-

mander sa route. A en juger par l'état d'abandon des terres cultivables, on devait supposer que tous les habitants de la localité s'adonnaient à l'extraction de la pierre.

Cependant, George avait besoin de renseignements: à la fin, il se décida à descendre dans une des habitations souterraines qui avoisinaient le chemin.

Les gens étaient réunis autour d'une table et faisaient quelque repas. L'entrée du gentilhomme fut pour eux comme une apparition: les enfants surtout, et il y en avait bon nombre, n'avaient pas les yeux assez grands pour contempler le beau monsieur; ils s'empressèrent d'accourir et de chuchoter autour de lui. Le maître de l'endroit, la maîtresse et deux jeunes gens qu'on pouvait prendre pour des domestiques ou des ouvriers, se levèrent aussi, voyant bien qu'ils avaient affaire à un grand personnage.

« Mon ami, dit George en s'adressant au plus âgé, pourriez-vous m'enseigner le chemin du bois de la Varenne? »

— C'est bien aisé, monsieur, vous n'avez qu'à continuer tout droit jusqu'à Saint-Martin: arrivé là, vous verrez le bois de la Varenne qui couvre la moitié de la paroisse au moins. Mais, continua

l'homme en se grattant la tête, si c'est de la pierre que vous voulez, de la bonne pierre, bien blanche, d'un grain fin, facile à tailler, enfin du numéro un, ce n'est pas là qu'il faut aller, il y a longtemps que les carrières sont abandonnées à la Varenne. »

Enchanté du prétexte excellent qui se présentait inopinément pour expliquer sa présence dans le pays et ne donner lieu à aucun soupçon, George se hâta de répondre dans le sens de la question qui lui était faite. Ramenant ensuite la conversation sur les carrières et le bois de la Varenne, il apprit que la maison brûlée dont lui avait parlé Grandpion était située dans l'intérieur du bois; elle servait autrefois d'habitation au garde; mais, brûlée à plusieurs reprises par des braconniers, des maraudeurs, on ne savait trop qui, elle avait été abandonnée depuis dix ans.

« De la sorte, dit George, on a renoncé à rebâter la maison, et elle est restée inhabitée? »

— Pardon, excuse, monsieur, on a bâti ailleurs pour le garde; mais la maison brûlée est tout de même habitée, il y a dedans une manière de cabaret.

— Et qui peut tenir cabaret dans des ruines? »

— Ah dame! du drôle de monde, allez; mais

## Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Moniteur* porte qu'il sera procédé au dénombrement de la population pendant le cours de la présente année.

— Le Sénat a entendu le rapport de M. de Vuillefroy sur des pétitions relatives au renouvellement du cadastre.

— On parle de M. de Lavenay, conseiller d'Etat, pour aller occuper au Mexique le poste resté vacant par la mort de M. Langlais.

— Samedi, on annonçait la présence à Paris du maréchal Niel; aujourd'hui nous apprenons l'arrivée du général comte de Palikao, qui commande l'armée de Lyon. Son arrivée, dit la *Liberté*, pourrait bien avoir quelques rapports avec les événements qui menacent la paix de l'Europe, car on sait combien l'Empereur tient en haute estime les talents militaires de l'illustre général.

— Un journaliste canadien, à court de faits divers, s'est décidé à improviser le suivant :

### FAITS DIVERS.

Sous ces deux mots très-élastiques  
Tout journal régulièrement  
Sert chaque jour à ses pratiques  
De canards plus ou moins étiques  
Un copieux assortiment.  
Pour moi, lassant dans mon pupitre,  
Meurtres, vols, accidents, méfaits,  
Dussé-je passer pour un pitre,  
Je calembourde et quand le titre  
Dit : FAIS DIX VERS, — crac, je les fais.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La manœuvre des pompes a recommencé avant-hier dans notre ville. A la suite de cet exercice, M. Joly, capitaine des pompiers, a fait une expérience des plus intéressantes. Il a augmenté le matériel de sa compagnie d'un nouvel appareil connu sous le nom d'*extincteur*, et qui a déjà rendu dans quelques localités d'importants services. Pour éprouver son *extincteur*, M. Joly a fait dresser sur la cale du Limoges deux bûchers de 10 fagots sur lesquels on a répandu du goudron et de l'huile de pétrole, substances très-inflammables, et le feu a été allumé.

Quand cet incendie a été dans toute son intensité, M. Joly a fait fonctionner l'*extincteur*, et, avec 40 litres d'eau au plus, ce foyer a été complètement éteint.

Cet appareil est toujours au Théâtre prêt à fonctionner. M. Joly aurait déjà exprimé l'intention d'en établir un second dans notre salle de spectacle. On ne saurait trop louer cette prévoyance, ainsi que le zèle du capitaine des pompiers qui ne néglige aucune occasion pour

instruire les hommes qu'il commande, et les initier à toutes les découvertes qui peuvent rendre leur service moins pénible et être d'une grande utilité pour ses concitoyens. C'est à M. Joly que la compagnie doit les échelles à crochets, les sacs de sauvetage, etc., et tous les appareils dont les pompiers ont appris la manœuvre depuis quelques années.

Les écuyers de l'Ecole impériale de cavalerie ont quitté hier notre ville, sous le commandement de M. Delorme, capitaine-écuyer, pour aller prendre part à Paris à un concours central hippique. Ce concours aura lieu jeudi prochain, 12 avril, au palais de l'Industrie, en présence de l'Empereur et des grands écuyers de sa maison. 350 chevaux français, de manège, de carrière et sauteurs sont appelés à ce concours qui se terminera le 22 avril, à 6 heures du soir.

Dans la liste des médailles décernées à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1865-1866, publiée dans le *Moniteur* du 8 de ce mois, nous remarquons qu'une médaille d'argent a été donnée à M. le docteur Ernest Mesnet, médecin à l'hôpital Saint-Antoine, avec cette mention analytique : « a fait son service d'une manière remarquable; son service a été l'un des plus chargés. »

Le 4 avril a eu lieu à la Sorbonne la réunion des délégués des sociétés savantes des départements et des membres du comité des sociétés savantes établi près le ministère de l'instruction publique.

D'après le compte-rendu du *Moniteur*, M. Godard-Faultrier, membre de la commission archéologique de Maine-et-Loire, a donné lecture, dans la séance du 5, d'un mémoire intitulé : *une Parure de reine au XV<sup>e</sup> siècle*. L'auteur a décrit et commenté très-savamment, dans ce curieux travail, d'après un inventaire, les bijoux de Jeanne de Laval, qui épousa en 1457 René d'Anjou, dit le bon roi René.

Dans la séance du 7 avril, sur la proposition des deux sections d'histoire et d'archéologie du comité impérial des travaux historiques, S. Exc. le ministre a nommé M. Godard-Faultrier, officier d'académie.

L'ancien et très-regretté archiviste de notre département, M. Marchegay, a été nommé officier de l'instruction publique.

Dans le tableau annexé au décret du 28 mars 1866 et présentant la répartition entre les départements des 100,000 hommes appelés sur la classe de 1865, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe de 1865 est de 4,488 pour le département de Maine-et-Loire, et le contingent est de 1,274.

M. le préfet d'Indre-et-Loire vient d'autoriser la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Bressuire à Tours à pénétrer dans les

propriétés privées pour procéder aux opérations relatives aux études des deux variantes du tracé de ce chemin entre Chinon et Tours.

Ces deux variantes sont :

L'une, partant de Chinon, devant passer par Beaumont, Savigny, Huismes, Rivarennes, Lignières, Vallères, Villandry, Savonnières, pour se raccorder avec la ligne de Tours à Nantes à la station de Savonnières;

L'autre, partant également de Chinon, devant passer par Cravant, Azay-le-Rideau, Vallères, Villandry, Savonnières, et se raccorder aussi à ce dernier point avec la ligne de Tours à Nantes.

Le concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué par le gouvernement de l'Empereur, et qui se tient chaque année dans la région comprenant les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, aura lieu en 1866 dans la ville de Nantes.

Des prix s'élevant à la somme de 41,700 fr. et des médailles d'or, d'argent et de bronze seront accordés aux exposants des animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine nés et élevés en France, des animaux de basse-cour, des instruments et des produits agricoles jugés dignes de les obtenir.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au plus tard, le 10 avril 1866, une déclaration écrite dont les modèles sont délivrés gratuitement, à la préfecture et dans les sous-préfectures.

MM. les agriculteurs et éleveurs trouveront également des affiches à la main comprenant le programme détaillé du concours.

L'exposition des produits de l'horticulture et des arts et industries qui s'y rattachent, préparée par les soins de la Société nantaise d'horticulture, aura lieu sur le cours Saint-Pierre, pendant la durée du concours régional, les 3, 4, 5 et 6 mai 1866.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La fièvre théâtrale semble avoir gagné tout le monde dans notre ville : on quitte le négoce, on oublie la politique, et les conversations ne roulent que sur les beautés de la représentation passée, et sur l'espérance que l'on fonde dans la troupe qui prend possession de notre salle. Aussi avons-nous vu, samedi et dimanche, même foule, même tumulte que jeudi dernier.

Les pensionnaires de M. Nestor ont représenté la comédie de M. Victorien Sardou, *la Famille Benoiton*.

Tout dans la salle respirait l'air qu'y avaient laissé les artistes du Théâtre-Français; le public croyait encore avoir à applaudir cette éner-

gie, ce geste si expressif d'Alceste, cette diction si pure, si accentuée de Célimène, d'Arminoé, d'Eliaute : mais il ne pouvait en être ainsi. Les nouveaux acteurs, en entrant en scène, semblaient avoir perdu confiance en leurs propres forces.

Le premier acte a été récité sans chaleur, sans entrain, sans bravos de la part du public. La faute n'en doit pas retomber tout entière sur les interprètes de cette pièce. M. Victorien Sardou n'a donné à ses personnages, pendant cette partie, aucun caractère saillant, et il faut attendre la seconde moitié du second acte pour prendre intérêt à cette pièce.

Ce n'est donc qu'au deuxième acte que l'animation s'est communiquée des acteurs aux spectateurs, et des applaudissements chaleureux ont couvert la voix de M. David, dans le rôle de Benoiton, celle de M<sup>me</sup> Bertrand, dans le rôle de Clotilde, ainsi que celle de M<sup>lle</sup> Léona, M<sup>me</sup> Didier.

L'action enfantine de la jeune Edouard, rendue avec tant d'intelligence, a été couverte d'applaudissements.

M. Gaugloff a partagé les avis dans la salle : son jeu, pour les uns, était naturel; pour les autres, au contraire, il était forcé. Hector de Parpaillan Champroisé avait parfois, disaient ceux-ci, trop de désinvolture; pour ceux-là, au contraire, sa manière d'être était justifiée par le langage *turfiste* des demoiselles Benoiton qui ne rêvent que dentelles, chevaux, écuries, et dont la bonne éducation paraît avoir été le moindre des soucis du père et de la mère.

M<sup>me</sup> Benoiton ont brillé surtout par le luxe et la variété de leurs toilettes, ainsi que le voulait leur titre de filles de leur illustre père. Mais ces rôles n'ont pas une importance assez grande pour que nous puissions porter un jugement sur le talent de M<sup>me</sup> Sarah, Richard et Philippot.

Nous ne voulons pas dire que cette soirée ait été sans attrait, les bravos ont maintes fois retenti et les larmes encore mouillaient bien des yeux. Les reproches que Didier adresse à sa femme, l'honneur de cette épouse compromise, les preuves de sa justification perdues ont été des scènes vraiment belles pendant lesquelles M. Laborde, M<sup>lle</sup> Léona et M<sup>me</sup> Bertrand ont reçu des applaudissements mérités.

Ces douleurs prolongées, ces cris de désespoir, ces évanouissements impressionnent le public et si ce n'était l'attrait de la nouveauté et de l'actualité, on serait presque en droit de reprocher à M. Nestor le choix de cette pièce. Heureusement que les jours qui se suivent ne se ressemblent pas. Dimanche, une troupe d'opéra a donné une tout autre physionomie à la salle : il suffit de dire qu'on jouait *la Dame blanche*.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse d'une pièce du vieux répertoire. L'empressement

moins on en parle et mieux ça vaut; tenez, monsieur, tout ça n'est point notre affaire, si vous voulez de la bonne pierre, j'en ai à votre service; allons la voir, elle est à une portée de fusil d'ici.»

George consentit à accompagner le carrier et lui adressa encore quelques questions, mais il n'en put rien tirer d'important.

Une fois seul, il suivit les indications qu'on lui avait données.

Le bois de la Varenne occupait une grande superficie de terrain. On l'avait, pour la facilité de l'exploitation, coupé par des allées qui aboutissaient toutes à une clairière, au centre de laquelle s'élevait autrefois la maison du garde. Mais celle-ci, ayant été brûlée à plusieurs reprises, on avait logé le garde à une autre extrémité du bois. Dès-lors, la clairière négligée s'était, avec le temps, couverte de broussailles. George en profita pour approcher sans être vu. A l'extérieur, les ruines de la maison n'offraient rien de particulier : c'étaient des murs noirs, des bates de fenêtres à travers lesquelles on voyait le bleu du ciel, de grands pignons terminés par des têtes de cheminée et s'élevant en l'air comme les bras d'un squelette; en un mot, l'aspect ordinaire d'un bâtiment détruit par le feu. Mais à

l'intérieur apparaissait un travail de main d'homme, postérieur à l'incendie : une restauration grossière avait été tentée : quelques poutres, à moitié brûlées, s'étant arrêtées dans leur chute à la hauteur du premier étage, y avaient formé une espèce de support dont on s'était servi, en le chargeant de fagots de bryères, pour faire un toit au-dessus de la pièce principale de la maison; puis on avait remplacé la porte par une claie en osier, et la fenêtre par un lambeau de toile clouée aux quatre coins. Tout cela n'était pas très-flatteur à l'œil, et cependant un rameau de houx, fiché dans le mur au-dessus de la porte, indiquait que le dieu Bacchus avait là un temple : on ne s'y serait guère attendu.

« Quelle singulière fantaisie, pensa George, d'avoir été camper un cabaret dans un endroit où jamais voyageur ne passa, j'imagine ! »

Sans chercher toutefois à pénétrer ce mystère, il entra d'un pas délibéré; puis ne voyant ni hôte ni hôtesse, il appela. Personne ne répondit. Alors, maître du lieu, au moins par droit d'occupation, ses yeux se portèrent sur les objets qui garnissaient la pièce. L'inventaire n'était pas long à dresser : un lit dans la partie la mieux abritée, au milieu une table chargée de vivres et de bouteilles, dans un coin

quelques barriques : voilà en quoi consistait le mobilier. Pensant que le meilleur parti à suivre était d'attendre le retour des gens qui ne pouvaient tarder, puisqu'ils avaient laissé la porte ouverte, George prit une chaise et s'assit près de la table, comme tout voyageur a droit de le faire dans une auberge.

Il était là, songeant profondément, lorsqu'un bruit singulier vint frapper ses oreilles; c'était comme l'écho lointain d'un chant religieux. Des sons d'une admirable pureté, bien qu'affaiblis par la distance, se produisaient par intervalles, puis cessaient pour recommencer l'instant d'après : on eût dit le rythme régulier d'un psaume. George se leva et s'approcha de la porte, mais il n'entendit plus que le frémissement des feuilles dans le bois.

Rentrant alors dans la chambre, il écouta : de nouveaux sons ne tardèrent pas à se produire, c'était toujours la même voix claire, sonore, un peu tremblante; voix de femme ou de séraphin. Mais d'où venait-elle, cette voix? Du dehors? — Non, à la porte on ne l'entendait plus. — Des ruines? Elles ne consistaient qu'en quelques débris de toiture. — D'un étage supérieur? Il n'y en avait pas. Non, elle semblait sortir de dessous terre, et, chose étrange,

à mesure que le jeune homme, au comble de l'étonnement, s'approchait du lit placé dans le coin de la pièce, les sons devenaient plus distincts; encore étaient-ils si éloignés que le moindre bruit les couvrait. On ne pouvait saisir ni l'air ni les paroles, c'était une mélodie dont les parties n'arrivaient point entières à l'oreille, et que l'imagination seule devait achever.

Tandis que George était penché en avant, tout à écouter, arriva du dehors une personne qui parut fort mécontente en voyant sa demeure occupée par un inconnu.

« Ouais! fit-elle, voilà du monde pas gêné. »

En se retournant, George aperçut une femme encore assez jeune, d'assez bonne mine et vêtue plus élégamment que ne le sont d'ordinaire les dames de cabaret : ce devait être néanmoins la femme du lieu à en juger par son air d'autorité.

« Comment? dit George, la maison n'est-elle pas une auberge? »

— Une auberge! où avez-vous vu ça, monsieur?  
— Au bouchon qui est au-dessus de votre porte.  
— Le bouchon ne signifie rien.  
— Encore trompe-t-il le public, ma brave femme.  
— Enfin, monsieur, je ne veux pas qu'on entre

du public en dit assez pour que nous puissions nous dispenser de tous éloges. Nous n'aurons donc qu'à rendre compte de nos impressions à l'endroit des acteurs. Les sujets qui composent cette troupe ont été engagés par M. Nestor après le sinistre qui a détruit le théâtre de Brest, et en cela nous ne pouvons que le remercier d'avoir eu semblable pensée, heureuse tout à la fois et pour ces artistes et pour le public saumurois.

En effet, M<sup>me</sup> Labat, première chanteuse, justifie son emploi, elle a une voix d'une grande étendue, d'une pureté et d'une flexibilité qui ne laissent rien à désirer. Pour nous en donner un échantillon elle a chanté avec un rare talent, au 5<sup>e</sup> acte, le grand air du *Pré aux Clercs*, dans lequel elle vocalise d'une manière admirable.

M<sup>me</sup> Marco n'est pas une femme sans talent : bonne actrice, elle possède en outre une voix dont elle se sert à merveille ; elle l'a prouvé dans son air : *D'ici voyez ce beau domaine*.

Le ténor, M. Berti, a une voix douce, fraîche et fort étendue ; il chante avec une méthode, une pureté, auxquelles nous ne sommes pas habitués ; mais il n'a pas la voix sympathique de Rousseau, dont chacun ici a gardé si bon souvenir ; il a parfaitement chanté le morceau : « *Ah quel plaisir d'être soldat !* » et, ce qui est assez rare, chaque mot arrive à l'oreille. Nous voudrions lui distribuer pareils éloges comme acteur, mais nous ne le pouvons ; il manque parfois d'aplomb, et dans sa diction il met une telle volubilité qu'il est presque impossible de le suivre. Qu'il nous permette ce petit avis.

M. Alzieu n'est pas une basse proprement dite, cependant sa voix a de l'ampleur ; il attaque franchement la note avec une justesse qui s'est fait remarquer dans le beau trio du second acte, exécuté avec un ensemble qui a entraîné les bravos de la salle entière.

Les chœurs laissent à désirer ; mais, comprenant toute la difficulté pour les troupes de province à cet endroit, nous devons nécessairement être indulgent.

Nous ne terminerons pas sans remercier les amateurs de notre ville qui ont bien voulu donner leur concours pour compléter un orchestre qui jusqu'ici nous avait manqué. Dimanche, grâce à l'habile direction de son chef, ce nouvel orchestre a parfaitement satisfait le public qui d'ailleurs l'a prouvé en lui donnant des applaudissements.

Voici le texte du prologue qui a été lu jeudi soir à l'inauguration de notre salle de spectacle, et que nous n'avons pu donner au dernier numéro.

L'auteur est toujours inconnu.

Le voilà donc venu, ce jour si désiré, Où le théâtre, enfin, doit être inauguré. Lorsque l'on abattit jadis la vieille salle, On s'attendait à peine à deux ans d'intervalle,

chez moi quand je suis absente.

— Fort bien, je le saurai puisque vous me l'apprenez ; mais je ne pouvais le deviner vraiment. Du reste je n'ai qu'un mot à vous dire. Connaissez-vous la femme de Grandpion ?

— Qu'est-ce que ça vous fait, monsieur, si je la connais ?

— Je désire lui parler, on m'a dit que je la trouverais ici.

— On vous a dit, c'est possible, les diseurs ont la langue bien longue et souvent menteuse.

— Allons, allons, reprit George, celui qui m'a dit cela ne mentait pas. Reconnaissez-vous ceci ? ajouta-t-il en lui montrant la bourse de Grandpion.

— Sa bourse ! murmura la femme en perdant contenance.

— Oui, la bourse de Michel Riou.

— Ah ! grand Dieu ! il a été pris ?

— Non.

— Il est mort, peut-être ; dites-moi la vérité, monsieur !

— Il a éprouvé un terrible accident, la chute d'un cheval...

— Mais, si vous avez sa bourse, s'écria tout-à-

Avant qu'on achevât de doter la cité

Du monument nouveau qu'on nous avait voté.

Trois ans passés ont-ils de quoi tant nous surprendre ?

Franchement ! avons-nous rien perdu pour attendre ?

Nous ne le croyons guère ; et s'il est vrai que l'art

Ait droit à des autels, est-ce que le retard,

Dont nous voyons ici l'interminable exemple,

Ne doit pas s'excuser par la splendeur du temple ?

On critique, pourtant ; on va même un peu loin.

Pourquoi faire un théâtre ? En avait-on besoin ?

Remplir l'ancienne salle était presque un miracle ;

Dans Saumur, maintenant, qui va donc au spectacle ?

On y va peu, sans doute, aux premières ; l'ennui,

Auprès des gens du monde, est de mode aujourd'hui.

Tous les jours, à Paris, ils vont une semaine,

Ils voient jouer *Orphée* ou bien la *Belle Hélène*,

Ils vont une ou deux fois au Théâtre-Français,

Puis ils partent de là pour trouver tout mauvais.

De retour à Saumur, entrent-ils dans la salle,

Ils traitent hautement le théâtre de halle,

Jurant, pour s'excuser de s'être ainsi commis,

De ne plus reparaitre en pareil taudis.

Certe, il était bien laid, ce pauvre vieux théâtre ;

Les papiers tout moisissés se détachaient du plâtre ;

Les décors vermoulués n'étaient au regard

Que des tableaux usés, grotesques la plupart.

C'était bien ridicule, et pourtant son histoire,

Quoique tant dédaignée, est loin d'être sans gloire.

A reprendre un peu haut, tous les vieux Saumurois

Se souviennent encor d'avoir vu Duchesnois.

Mars, au talent si pur, exquise Céléstine,

De ce merveilleux type enchanta notre scène.

Du public enivré, le *Legs*, de Marivaux,

Sut augmenter encor les cris et les bravos.

Georges, sur le déclin déjà de sa carrière,

Vint dans *Sémiramis* transporter le parterre.

Dirai-je tous les noms qui depuis cinquante ans

Sont venus là briguer nos applaudissements ?

Dorval, prêtant l'appui de ses accents tragiques

Aux effets saisissants des drames romantiques ;

Lafont, qu'une autre époque eût mis au premier rang,

Mais que Talma toujours maintint au second plan ;

Ligier, qui, pour un jour laissant la tragédie,

Dans *Tartuffe* abordait la haute comédie ;

Déjazet, tour à tour grisette et grand seigneur.

Délicieuse actrice, incomparable acteur !

J'en oublie et beaucoup. Comment jamais redire

Tous ces joyeux enfants, ces grands-prêtres du rire,

Vrais oiseaux voyageurs, dont le premier beau jour

Aux scènes de province annonce le retour,

Si nombreux qu'à vrai dire on s'en souvient à peine :

Achard, Henri Monnier, Lesueur, Lafontaine.

Bonjour, Dupuis, Boucher, Montaland, Levassor,

Bardou, Grassot. — Faut-il vous rappeler encor

Quels illustres chanteurs sont, dans ce vieux théâtre,

Venus électriser un public idolâtre ?

Roger, Masson, Duprez, qui, revenu sur l'eau,

Venait après dix ans nous chanter *Othello* !

Une autre artiste, enfin, qui des maîtres tragiques

Avait remis au jour les chefs-d'œuvre classiques,

Rachel ! nous fit, dans *Phèdre*, admirer des fureurs

Qui jetaient le frisson et l'effroi dans les cœurs.

Ses yeux dardaient ensemble et l'amour et la haine.

Jamais rien d'aussi grand n'avait rempli la scène !

On aurait dit la Muse antique... Elle n'est plus !...

Les chefs-d'œuvre avec elle, hélas ! sont disparus.

coup la femme, passant de la pâleur au rouge pourpre, c'est vous, peut-être !... J'étais bien lasse de lui par moments, mais il était mon mari ; malheur à qui l'aura touché !...

En parlant ainsi, ses yeux brillaient de colère, et néanmoins sa voix trahissait encore de l'incertitude.

George secoua la tête :

« Non, dit-il, calmez-vous, je n'ai pas fait le moindre mal à votre mari ; j'aurais pu regretter au contraire qu'un ancien serviteur du Breil... »

— Ah ! monsieur, qui êtes-vous ? et qu'est-il arrivé ? s'écria Thérèse en se couvrant le visage avec ses mains et en se laissant aller sur une chaise.

— Votre mari a montré de bons sentiments.

— Oh ! dites-moi qu'il ne sera pas pendu, le malheureux !

— Non, je vous l'affirme.

— Alors, il est mort ?

— Oui, il est mort en parlant de vous et en priant Dieu. »

(La suite au prochain numéro.)

L'art tragique chancelle et n'a plus d'interprètes.

Heureux qui prit sa part de ces magiques fêtes,

Et vécut dans des temps où l'on a vu les arts

S'enorgueillir de noms tels que Rachel et Mars !

Rassurons-nous, pourtant ; notre époque en vaut

[d'autres ;

L'art qu'illustra Molière a toujours des apôtres,

Et des traditions, gardiens scrupuleux,

Ils ont fait dans les fils revivre les aïeux.

Du grand art de bien dire ils ont vu les vieux maîtres,

Aux neveux, à leur tour, ils seront des ancêtres ;

Dans leurs héritiers eux-mêmes renaitront ;

Ils ont vu les aînés, les jeunes les verront.

Notre salle, aujourd'hui, s'ouvre sous leurs auspices.

Ayons donc bon espoir dans des destins propices.

Augures n'ont été jamais moins incertains ;

C'est le jour du baptême et ce sont nos parrains.

Oh ! je n'ignore pas ce que l'on va me dire.

Ces grands artistes-là, mais chacun les admire ;

Quand ils sont dans nos murs le théâtre est suivi,

Petits et grands alors s'y pressent à l'envi.

Mais trois heures durant avoir sur les épaules

Un tas de cabotins, ignorant de leurs rôles,

Et si piteusement accoutrés d'oripeaux

Qu'on se croirait en foire et devant des tréteaux !

Allons donc !... A cela que répondre ? que dire ?

En vain j'aurai raison, il n'est d'aveugle pire

Que celui qui veut l'être. A-t-on donc oublié

L'ensemble dont souvent nos troupes ont brillé ?

L'art n'a-t-il pas trouvé de dignes interprètes

Chez les acteurs de *Roaff*, de *Tony*, de *Combettes* ?

Cela remonte loin ; mais naguères encor

N'applaudissait-on pas et Becker et Nestor ?

Sans doute le tableau n'était pas sans des voiles,

Mais, en revanche aussi, nous avions nos étoiles ;

Et j'en pourrais citer de ces humbles auteurs

Dont le nom vit encor chez nos vieux amateurs !

Madame Périer, au jeu si sympathique,

Qui de *Lacressonnière*, au Théâtre-Historique,

A partagé depuis le nom et les succès ;

Tony, qui de sa perte adoucit les regrets,

Et nos comiques, donc ! quel entrain ! quelle verve !

Quelque soit l'avenir que le sort nous réserve,

Bordes, Rouff, Delacour nous seront chers toujours.

Notre scène lyrique eut aussi ses grands jours.

Que d'artistes dont elle eut le droit d'être fière !

Péritellet, Oberthall, Dalis, et toi, Brière,

Toi de qui tout Paris applaudit les débuts,

Mais qui de ses bravos dédaignant les tributs,

Plutôt qu'au second rang, dans sa première scène,

Sur un théâtre moindre aimas mieux être reine !

Nul genre de succès ne nous manquait alors.

Nous avons, chose rare, eu même des ténors,

Et beaucoup, et des bons. A voir notre marasme,

Qui se figurerait de quel enthousiasme

Tous ces chanteurs charmants se voyaient accueillis.

Comme on applaudissait et Bourdais et Dalis !

Aux accents de Rousseau, la salle tout entière

Faisait de ses bravos éclater le tonnerre.

Aussi, quand l'Opéra l'appela dans ses rangs,

Si l'orgueil fut flatté, les regrets furent grands,

Dulaurens sut plus tard, et sans désavantage,

Recueillir le fardeau d'un pareil héritage,

Et l'Opéra, sur lui fixant encore son choix,

Consacra nos bravos pour la seconde fois.

Ce n'est pas, cependant, que je veuille prétendre

Que nos troupes n'aient eu jamais rien à reprendre,

Que l'ensemble ait été toujours satisfaisant,

Et nos premiers sujets d'un mérite éclatant.

Mais de ce que parfois quelqu'acteur pitoyable

Se sera faulxé dans un milieu passable,

En conclurez-vous donc qu'il faille, à l'avenir,

Renoncer au théâtre et n'y plus revenir ?

Ce serait insensé. D'un semblable régime

Qui serait, sinon vous, la première victime ?

D'un si noble plaisir ayons plus de souci.

Un acteur ne vaut rien, montrons-nous sans merci ;

L'indulgence est alors la pire des faiblesses.

Mais qu'on n'allègue pas le mauvais choix des pièces ;

Ce ne serait qu'un vain prétexte. Un directeur

Conforme son affiche au goût du spectateur ;

Remplir la salle ou non, ce sont ses seuls oracles.

Quand donc il a recours à de méchants spectacles

Il ne faut pas ailleurs en chercher les raisons,

La faute en est à ceux qui ne vont pas aux bons.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu hier les présidents du comité des travaux historiques et les délégués des sociétés savantes qui lui ont été présentés par le ministre de l'instruction publique.

Vienne, 8 avril. — On croit savoir qu'une note autrichienne a été envoyée au comte Karoly, en réponse à la dernière note de M. de Bismark. On assure que dans cette note l'Autriche réitère la demande contenue dans la note du 31 mars et exprime l'espoir que la Prusse donnera des explications aussi loyales sur la portée de ses armements que celles que l'Autriche a données elle-même sur de prétendues concentrations de troupes.

La mission de M. Richter n'a eu aucun résultat, la Russie n'ayant d'ailleurs fait aucune proposition.

Francfort, 9 avril. — La Prusse a présenté à la Diète une proposition relative à la convocation d'une assemblée issue des élections directes par voie de suffrage universel de la nation allemande tout entière.

A cette assemblée seront présentés, à une époque qui sera ultérieurement déterminée, les projets du gouvernement concernant la réforme du pacte fédéral.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 7 avril.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris. — Départ du paquebot le *Péire*, du Havre. — Halles centrales de Vienne (Autriche). — La Mi-Carême d'un convalescent, nouvelle, par M. Jules Janin (suite). — Revue scientifique. — Les Étrangers à Paris : les Anglais, par M. J. de Laprade (suite). — Concert de bienfaisance à Lyon. — Scène judiciaire : cour d'assises de Turin. — Musique : les *Deux Ombres*, par Gustave Nadaud. — Causerie sur l'Agriculture : l'Enquête agricole. — Chronique musicale. — Manufacture d'ameublements de M. Leglas-Maurice.

Gravures : Départ du *Péire*, paquebot de la Compagnie transatlantique ; vue du pont du paquebot ; entrée de la machine ; premier plan de la machine. — Halles centrales de Vienne : vue extérieure ; vue intérieure de la grande nef ; plan des halles ; marché au poisson. — Une soirée de contrat et le mariage de M<sup>lle</sup> X..., par Bertall (12 gravures). — Concert de bienfaisance à Lyon par la musique des guides de la garde. — Mœurs judiciaires en Italie : cour d'assises de Turin. — Musique : les *Deux Ombres*, dessin de Gustave Doré. — Fabrique d'ameublement de M. Leglas-Maurice. — Échecs. — Rébus.

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés par les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Révalescière Du Barry, de Londres, qui rend la santé parfaite des organes de digestions, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhées, gonflement, étourdissement, bourdonnement d'oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, nausées et vomissements ; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac ; irritation nerveuse, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), darts éruptions, mélancolie, dépérissement, épilepsie, paralysie, perte de mémoire, danse de St.-Guy, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, cathares, hystérie, névralgie, vice du sang, chlorose, derte de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N° 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre

de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté tous remèdes. — N° 47,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 56,418 : Le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions et vomissements journaliers. — N° 51,528 : M. W. Patching d'hémorrhoides. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,218 : le colonel-Waston, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 187,744 : le docteur-méd. Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,422 : M. Balvin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'ex-

cès de jeunesse. — N° 55,860 : M<sup>lle</sup> Gallard rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Par an 60,000 guérisons rebelles à tout autre remède. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur*, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (297)

**Marché de Saumur du 7 Avril.**

Froment (l'h. 77 k.)	16 50	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	15 85	(hors barrière)	59 86
Seigle	11	Paille de litière, id.	43 48
Orge	12	Foin	56 08
Avoine anc. (entrée)	12	Luzerne (les 750 k)	51 48
Fèves	14	Grainede lin (70 k.)	28
Pois blancs	20	— detréfle(°/k)	100
— rouges	16	— de luzerne	80
Cire jaune (50 kil.)	220	— de colza	—
Huile de noix ord.	80	— de chenevis	33
— de chenevis	52	Amandes concas-	
— de lin	53	sées (les 100 k.)	164

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1865	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 <sup>re</sup> id.	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40
Saint-Léger et environs 1865,	1 <sup>re</sup> id.	40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	36
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 <sup>re</sup> id.	40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	36
La Vienne, 1865.		28

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1865.		75
Champigny, 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125
Varrains, 1864.		90
Varrains, 1865.		75
Bourgneil, 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90
Restigny 1865.		75
Chinon, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60

P. GODET, propriétaire-gérant.

# JOURNAL DES DEMOISELLES (34<sup>e</sup> Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

**Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.**

**TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES**

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

**Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.**

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

**Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.**

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

**Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.**

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

**Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.**

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

# LA POUPEE MODELE

## Journal des Petites Filles

**TROISIÈME ANNÉE.**

La POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

**Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.**

La collection entière des deux 1<sup>res</sup> années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

**Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.**

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué.

Suivant jugement par défaut, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix février mil huit cent soixante-six, enregistré, La dame Joséphine Pipelier, journalière, demeurant à Saint-Lambert-des-Lévées, épouse du sieur Jean Ragueneau, jardinier, demeurant dite commune, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, en date du dix décembre 1865.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué de la dame Ragueneau.

Saumur, 9 avril 1866.

(182) R. BODIN.

1<sup>o</sup> D'un cahier de charges dressé le 12 février 1866, par M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, pour parvenir à la vente par adjudication, sur licitation entre majeure et mineure, d'une maison, sise à Saumur, rue d'Orléans, en conséquence d'un jugement dudit tribunal, en date du 27 janvier dernier;

2<sup>o</sup> D'un procès-verbal d'adjudication, dressé par ledit M<sup>e</sup> Clouard, notaire, le 4 mars 1866, enregistré, portant que mondit sieur Courtiller a acquis de M<sup>me</sup> Anne Barrault, rentière, veuve de M. Martin Paillet, demeurant à Saumur, et de demoiselle Augustine Paillet, sa fille mineure, demeurant avec elle;

Une maison, située ville de Saumur, rue d'Orléans, dépendant de la communauté qui a existé entre lesdits époux Martin Paillet-Barrault, et de la succession dudit feu Martin Paillet;

Ladite maison comprenant en sous-bassement au niveau de la cour : cuisine, arrière-cuisine, cave, garde-manger, lieux d'aisances; au rez-de-chaussée : salle à manger et office, corridor, salon, petit cabinet derrière, autre cabinet sur la rue; au premier étage : chambres à coucher; au-dessus, mansardes consistant en deux chambres et deux cabinets; cour et jardin avec portail sur l'allée, pompe et bâtiment qui comprend : écurie, remise et buanderie, grenier sur le tout, fosse à fumier, et toutes les dépendances de ladite maison;

Le tout joignant d'un côté M. Besson, d'autre côté et par derrière, M. Ducamp;

Moyennant le prix principal de vingt mille francs, outre les charges;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial et à mondit sieur Menier, ès-qualité, que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, l'immeuble dont il s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré, entre les mains de mondit sieur Courtiller, de toutes dettes et hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que l'ancien propriétaire dudit immeuble, est, indépendamment des vendeurs, M<sup>me</sup> Flavie Jouanne, veuve de M. Vivant-Joseph Ducamp, propriétaire à Saumur, aujourd'hui décédée, laissant pour seul et unique héritier M. Denis-Victor Ducamp, son fils, propriétaire demeurant à Saumur; et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. Courtiller, susnommé, il ferait publier ladite notification conformément à la loi et aux avis du conseil d'Etat des 1<sup>er</sup> juin 1807 et 8 mai 1812.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié en droit soussigné, le 9 avril 1866.

(185) R. BODIN.

**A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse, A des conditions très-avantageuses.**

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

**A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures. Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers, cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

**A VENDRE UNE JOLIE CAVE** pouvant contenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires. Et 6 ares de vignes, situés au-dessus de cette cave.

Le tout situé au Clos-Bonnet, près Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> V. MICHELIN, propriétaire, route de Varrains. (157)

**A LOUER Pour la St-Jean prochaine, REMISE**

Rue du Temple, 25. S'adresser à M. BINEAU.

# LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 7 AVRIL.			BOURSE DU 9 AVRIL.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	67 70	»	» 05	67 90	» 20	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	97 50	» 50	»
Obligations du Trésor.	460	»	» 3 75	458 75	»	»
Banque de France.	3530	»	» 10	3520	»	» 10
Crédit Foncier (estamp.)	1330	»	» 5	1327 50	» 5	» 2 50
Crédit Foncier colonial.	615	»	» 2 50	615	»	»
Crédit Agricole.	627 50	»	»	627 50	»	»
Crédit industriel.	670	»	» 10	665	»	» 5
Crédit Mobilier.	620	»	» 15	612 50	»	» 7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	878 75	»	» 16 25	870	»	» 8 75
Orléans (estampillé).	827 50	»	» 6 25	828 75	» 1 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1127 50	»	»	1121 25	»	» 6 25
Est.	537 50	»	» 1 25	532 50	»	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	880	»	»	887 50	» 7 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	»	» 2 50	550	»	»
Ouest.	535	»	» 1 25	535	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1535	»	» 5	1517 50	»	» 17 50
Canal de Suez.	415	»	»	412 50	»	» 2 50
Transatlantiques.	501 25	»	» 3 75	490	»	» 11 50
Emprunt italien 5 0/0.	56 60	»	» 35	56 80	» 20	»
Autrichiens.	382 50	»	» 5	378 75	»	» 3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	396 25	»	» 7 50	397 50	» 1 25	»
Victor-Emmanuel.	104 50	»	» 50	109	» 4 50	»
Romains.	82	»	» 4	82 50	» 50	»
Crédit Mobilier Espagnol.	332 50	»	» 31 25	332 50	»	»
Saragosse.	203 75	»	» 1 25	200	»	» 3 75
Séville-Xérès-Séville.	43	»	»	40	»	» 3
Nord-Espagne.	155	»	» 5	151 25	»	» 3 75
Compagnie immobilière.	470	»	» 10	452 50	»	» 17 50

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	314 75	»	»	314 75	» 3	»
Orléans.	306 50	»	» 50	308	» 1 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 50	»	»	305	»	»
Ouest.	304 75	»	» 25	305	»	» 25
Midi.	305	»	»	304	»	» 1
Est.	306	»	» 25	306 50	» 50	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,